



BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE



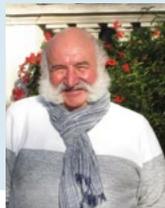
NUMÉRO 2 - JANVIER 2020



Manse - Mâble - Réveillon - Veude

Ruau - Bourouse - Veude de Ponçay

Édit'eau



«Le Syndicat de la Manse étendu est fier de vous présenter ce second bulletin «Bassin de la Vienne Tourangelle». Il évoque à la fois les actions passées et à venir sur l'ancien et le nouveau périmètre du Syndicat, et il traite aussi de quelques problématiques actuelles relatives aux milieux aquatiques.

Sur les bassins de la Manse et du Ruau, un nouveau programme pluriannuel redémarre. Il permettra, nous le souhaitons, que sur la Manse les efforts engagés permettent d'améliorer significativement la qualité des cours d'eau.

Sur le Ruau, le bon état écologique, exigé par l'Europe pour toutes les rivières, est visé. Ce sont les indicateurs mis en place qui jugeront de la réussite.

Concernant le Réveillon, les actions engagées depuis deux années se poursuivront pour redonner une meilleure vie au cours d'eau.

L'étude initiée l'an passé sur les bassins de la Veude, de la Veude de Ponçay, de la Bourrouse et autres affluents de la Vienne permet à présent d'y voir plus clair sur leur état. La priorisation des tronçons à restaurer pour définir des futurs travaux est en phase de finalisation. En 2021 des actions s'engageront dans l'objectif d'améliorer l'état des tronçons de cours d'eau concernés.

L'ensemble de ce travail nécessite un investissement financier et humain conséquent. Le syndicat a la chance d'avoir une équipe motivée.

Je vous souhaite une bonne lecture.

FRANCIS POUZET

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU



Zone tampon artificielle créée en 2016 à Sainte-Catherine-de-Fierbois

Sommaire

PAGES 4 à 5 : Le territoire historique de la Manse, du Ruau et du Réveillon

PAGES 6 à 11 : La Manse, un territoire «dynamique» retenu par l'Agence de l'Eau

PAGES 12 à 13 : Les cours d'eau du nouveau territoire

PAGES 14 à 17 : Les quelques réalisations 2019

PAGES 18 à 21 : La sécheresse : pourquoi et comment ?

PAGES 22 à 23 : Les zones humides :
Quel est leur intérêt ? Pourquoi les préserver ?

PAGES 24 à 27 : Un projet global mené par un agriculteur

PAGES 28 à 29 : Les animations 2019

PAGES 30 à 31 : Les animations à venir en 2020

Abonnement à la lettre de nouvelles

pour recevoir des informations trimestrielles par e-mail, envoyez un mail à :

manse.secretariat@orange.fr

en précisant : «abonnement lettre d'informations»

LE TERRITOIRE HISTORIQUE DE LA MANSE, DU RUAU ET DU RÉVEILLON



Le Ruau à Panzoult

Sur la Manse et le Ruau des actions se sont déroulées entre 2010 et 2017. Un vaste programme d'actions multipartenarial a permis la réalisation de travaux, d'études, puis un accompagnement auprès des riverains et agriculteurs dans l'objectif final d'améliorer la qualité de ces rivières.

En 2018 une étude a eu lieu pour analyser ces actions ; ces dernières ont permis d'améliorer les milieux (travaux, changement de pratiques...) mais les efforts restent à poursuivre. Un nouveau programme de travaux va donc voir le jour suite à l'enquête publique qui a eu lieu en fin d'année 2019.

En parallèle sur le Réveillon des projets similaires ont eu lieu depuis 2018.

Les principaux travaux pour 2020 seront localisés :

► **Sur le ruisseau de la Guetterie** - affluent du Montgoger à Saint-Epain : le tronçon qui longe la route sera déplacé dans les

parcelles privées adjacentes pour concilier l'environnement et les usages routiers ;

► **Sur le Coulaïne à Panzoult** : les travaux consisteront à rehausser le lit du ruisseau de manière à ce qu'il puisse éventuellement déborder dans une zone boisée sans enjeu pour qu'elle joue son rôle d'éponge et tamponner les débits ;

► **Sur le Réveillon** : les travaux permettent de poursuivre la restauration du lit notamment autour de l'étang communal de Maillé.

En début d'année, tous les propriétaires seront rencontrés et deux réunions d'information organisées.

RÉUNIONS D'INFORMATION

VALLÉE DE COURTINEAU

Saint-Epain le mardi 30 juin à 18h30 au Pont des Écoliers

RUAU

Panzoult le samedi 4 Avril à 10h à la mairie

Localisation des secteurs de travaux prévus en 2020

-  Cours d'eau
- TYPES D' ACTIONS :**
-  Lutte contre les espèces invasives végétales
-  Installation d'ouvrage de limitation des prélèvements
-  Restauration du lit
-  Reméandrage
-  Création de zone tampon humide



LA MANSE, UN TERRITOIRE «DYNAMIQUE» RETENU PAR L'AGENCE DE L'EAU

Le travail initié ces dernières années a permis de grandir en expérience.

Le volet pollutions diffuses du nouveau programme du bassin de la Manse permettra de fédérer un maximum d'acteurs et de professionnels autour de la thématique des produits phytosanitaires.

Ce sujet ne doit pas être tabou mais plutôt ouvert pour que progressivement les utilisateurs en diminuent encore leur utilisation.

Ce n'est pas aisé dans un contexte économique complexe où tous les pays du monde interagissent les uns avec les autres avec des normes sociales et environnementales disparates.

Dans les pages 6 à 11, la Chambre d'Agriculture et le GABBTO témoignent de leur motivation pour s'investir particulièrement sur le bassin versant de la Manse...

Échanges sur l'ensemble des actions agricoles proposées aux agriculteurs en 2020

EN PRÉSENCE DU SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU, DU GABBTO
ET DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Jeudi 30 janvier 2020 15h aux Passerelles
à Sainte-Maure-de-Touraine

Le GABBTO est le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Touraine. Depuis 1980, il rassemble et représente les producteurs bio et en conversion d'Indre-et-Loire, toutes productions confondues (160 adhérents en 2019). Le GABBTO accompagne le développement de cette agriculture à travers différentes actions auprès des producteurs actuels et futurs (accompagnement technique, formations, réunions d'échanges...) et des collectivités (restauration collective bio, zones à enjeu eau) et mène des actions de sensibilisation à l'Agriculture Biologique auprès du grand public. Pour toute question sur l'agriculture biologique, n'hésitez pas à les contacter !



Formation «Gestion de l'interculture en bio, travail du sol et engrais verts» organisée par le GABBTO en octobre 2019



Conférence sur l'agriculture biologique à Pouzay le 21 mai 2019



Le GABBTO à la journée du développement durable le 20 octobre 2018 à Nazelles-Négron

Découvrir l'agriculture biologique, s'informer, se former, échanger sur le désherbage mécanique ou la gestion de la fertilité des sols, visiter des fermes et discuter avec des agriculteurs bio... voilà ce que le GABBTO propose à tous les agriculteurs à travers le contrat territorial s'étendant sur les bassins versants de la Manse, du Réveillon et du Ruau.

De multiples événements et animations sur le thème de l'agriculture biologique et de ses techniques seront proposés aux producteurs dès 2020.



LA MANSE, UN TERRITOIRE «DYNAMIQUE» RETENU PAR L'AGENCE DE L'EAU



RETOUR SUR 2019 : Ferme ouverte à la Ti'Bio d'Aire à Courcoué

Le 12 juin, une trentaine de participants a répondu à l'invitation lancée par le syndicat et le GABBTO pour découvrir la ferme de Magali et Samuel SAVATON, dont les terres sont cultivées en agriculture biologique depuis les années 1970.

Les visiteurs ont pu découvrir le fonctionnement de cette exploitation de polyculture (céréales et oléagineux) et de polyélevage (bovins et porcs en plein air) sur laquelle la plupart des productions sont transformées (charcuteries, huile, farine) et commercialisées en vente directe.

Ce fut pour les visiteurs l'occasion de comprendre les grands principes de l'agriculture biologique (absence de traitements phytosanitaires de synthèse et d'engrais minéral de synthèse, rotations des cultures, entretien de la fertilité des sols...) et d'en savoir plus sur quelques techniques culturales comme les associations de cultures ou le désherbage mécanique.

Cette ferme ouverte a également permis de mettre en évidence que la préservation de la qualité de l'eau et la performance économique peuvent aller de pair !

**Pour en savoir plus, voir sur le site de la ferme :
latibiodaire.jimdo.com**



Présentation du matériel de Magali et Samuel SAVATON



Élevage de porcs en plein air à la Ti'Bio d'Aire

LA MANSE, UN TERRITOIRE «DYNAMIQUE» RETENU PAR L'AGENCE DE L'EAU



La Chambre d'Agriculture est dirigée par des membres élus par les agriculteurs, les viticulteurs, les salariés agricoles, les propriétaires ruraux, les groupements professionnels...

Elle représente l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier d'Indre-et-Loire.

La Chambre d'Agriculture a pour vocation, entre autres, de contribuer à la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles d'Indre-et-Loire et de leurs filières. C'est à ce titre, qu'elle s'investit fortement à hauteur de 260 000 euros sur 3 ans dans le projet de

contrat territorial (2020-2022) porté par le Syndicat de la Manse Étendu.

L'OBJECTIF : innover, rechercher et développer les solutions qui permettent de concilier préservation des eaux de la Manse et productions agricoles durables de qualité.

La Chambre d'Agriculture est présente pour accompagner tous les exploitants agricoles quelle que soit leur production : grandes cultures, élevage, vignes, maraîchage... et également quel que soit leur mode de production : agriculture biologique ou non, agriculture raisonnée, agriculture à haute valeur environnementale ...

Nos axes de travail pour le volet agricole Manse 2020-2022

De façon collective, par le biais d'expérimentations, de journées techniques et de formations ouvertes à tous les exploitants du bassin de la Manse :

- ▶ Développer la couverture des sols entre deux cultures principales, revoir les techniques culturales pour limiter érosion, ruissellement et pertes par lessivage
- ▶ Développer des stratégies innovantes permettant de limiter ou éviter le recours aux produits phytosanitaires : plantes compagnes, rotations, interventions mécaniques, ...

De façon individuelle, dresser un état des lieux et en dégager avec l'agriculteur les axes de travail individualisés pour réduire les risques de pollution des eaux.

L'approche intégrée de l'environnement sur l'exploitation doit conduire à des évolutions durables (éventuellement certifiées Haute Valeur Environnementale) conciliant volets social, environnemental et économique de l'exploitation.

Une nouvelle technique de plus en plus répandue : les plantes compagnes !

En y regardant de plus près, de plus en plus de colzas (et blés) ne poussent plus seuls dans les champs. Lors du semis, une ou plusieurs autres espèces sont implantées avec eux.

Mais pour quoi faire si elle n'est pas récoltée ?

Réponse : la plante compagne du colza, permet :

- ▶ De perturber les attaques par les insectes (altises, charençon) et éviter un insecticide ;
- ▶ D'apporter de l'azote par fixation de celui du sol et de l'air dans le cas d'une légumineuse comme la féverole. Cela limite les pertes de nitrates par lessivage et ce qui est apporté par la plante compagne ne sera pas à fournir par des engrais ;
- ▶ De concurrencer les mauvaises herbes, limiter leur développement et si possible les besoins en désherbage ;
- ▶ Et dans les essais, les rendements des colzas associés sont généralement meilleurs !

Une nouvelle stratégie gagnant-gagnant pour l'agriculture et l'environnement



LES COURS D'EAU DU NOUVEAU TERRITOIRE : en route pour un contrat territorial 2021-2026 pour les restaurer

2019 : Diagnostic de la Veude de Ponçay, la Bourouse, l'Arceau, la Veude, le Mâle, etc...



Réunion du COPIL le 4 septembre à Pouant

Les techniciennes de rivières, aidées par le bureau d'études CERESA et les associations SEPANT et Vienne Nature ont arpenté les rivières et zones humides pendant plusieurs semaines. Cela a permis d'identifier localement les altérations et proposer des techniques de restauration adaptées à chaque cas, en concertation avec les partenaires techniques & financiers ainsi que les acteurs de terrain (riverains, élus, agriculteurs...).

2020 : Préparation
Dossier d'autorisation

Rencontres des riverains

Enquête publique avec réunions et balade publiques :

Mercredi 2 septembre
salle des fêtes de Berthegeon

Lundi 7 septembre
à Champigny-sur-Veude

Samedi 12 septembre
à Marigny-Marmande

Mardi 15 septembre
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers

Dimensionnement des travaux
Recrutement des entreprises de travaux

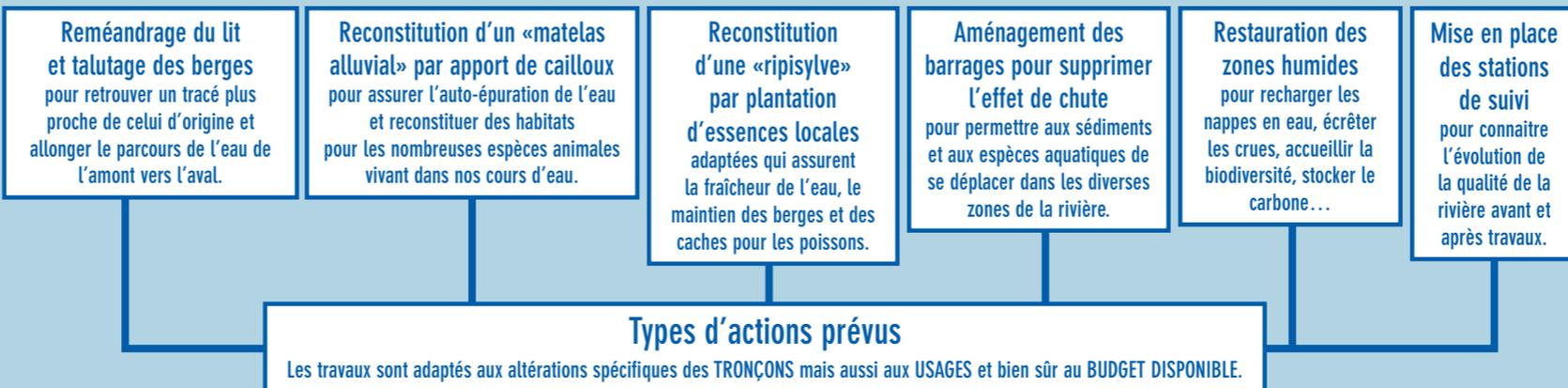
Signature du contrat territorial

Un «contrat territorial», pour quoi faire ?

Tout part d'un constat : de nombreuses rivières ne permettent plus d'assurer l'écoulement d'une eau de qualité dans un milieu vivant, dynamique et source de vie.

Afin d'améliorer cette situation, la Directive Cadre européenne sur l'Eau (2000), transposée en droit français dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006), impose aux Etats membres l'atteinte du «bon état écologique» des masses d'eau (rivières, zones humides, nappes...). Le «contrat territorial» permettra d'avoir des financements pour réaliser des actions ambitieuses et efficaces en termes d'amélioration de la qualité de l'eau.

Les principaux financeurs :



Enquête publique
AVEC RÉUNIONS PUBLIQUES ET BALADE INTERACTIVE OUVERTES À TOUS : venez nombreux vous informer, poser vos questions aux techniciennes et émettre vos éventuelles remarques !



Le Mâle à Champigny-sur-Veude

DIAGNOSTIC
2019

PRÉPARATION
2020

TRAVAUX
2021

TRAVAUX
2022

TRAVAUX
2023

TRAVAUX
2024

TRAVAUX
2025

TRAVAUX ET BILAN
2026

LES QUELQUES RÉALISATIONS 2019

Le réaménagement du site du Vivier à Bossée

Les eaux de cette ancienne pièce d'eau s'acheminent vers la Manse par l'intermédiaire d'un fossé collecteur. Plus cet espace est pur, meilleure sera la qualité de la Manse. Partant d'une situation dégradée, les travaux ont permis de répondre à cet objectif, parmi d'autres encore...

« TÉMOIGNAGE DU MAIRE GEORGE ORIO



Conscient que la commune a un rôle à jouer sur le plan environnemental, les élus bosséens ont souhaité profiter de ses propriétés foncières pour monter un projet en partenariat avec le Syndicat de la Manse étendu.

Le projet consistait à redessiner le Vivier, petit plan d'eau communal, notamment en le désenvasant et l'élargissant en talutant la majorité des berges en pente douce.

A proximité immédiate au niveau d'une prairie permanente, et de manière à relier les différents milieux « naturels », une haie et une petite mare ont été créées. Les élus municipaux se sont largement investis dans ce projet, important pour une petite commune rurale, et nous attendons à présent que la végétation pousse pour apporter une épuration des eaux et des habitats pour la petite faune.

Je remercie l'initiative du Conseil départemental, ce projet ayant bénéficié de 60 % d'aides dans le cadre d'un appel à projets biodiversité. »



Avant travaux



La petite mare créée (pas encore végétalisée)

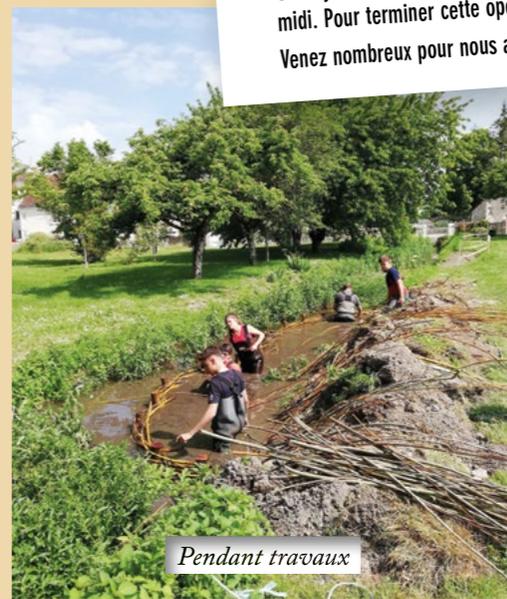


Pendant travaux

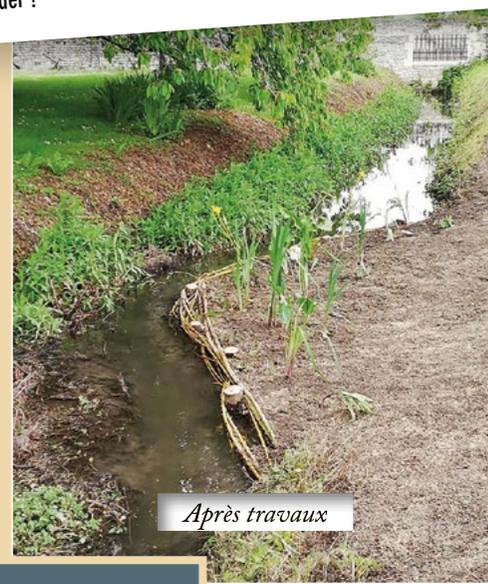
Chantier participatif de création de banquettes à Champigny-sur-Veude, pour diversifier les écoulements du ruisseau de Jâble.



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux

« TÉMOIGNAGE DE JEAN-FRANÇOIS BALAVOINE

2^{ème} adjoint au Maire et délégué au Syndicat de la Manse étendu

Le samedi 25 mai 2019, avec l'aide technique du Syndicat de la Manse étendu, nous avons réalisé un chantier participatif sur le ruisseau de Jâble. Une quinzaine de bénévoles, enfants compris, ont œuvré pour aider ce petit affluent de la Veude à retrouver une diversité d'écoulements.

Ebranchage des fagots de saule osier, enfoncement des pieux, tressage, déblai de la terre venant de la berge et plantation d'Iris, Arum et autres plantes hygrophiles : chacun a su trouver sa place ! Cette journée a su allier utilité et convivialité, avec le partage d'un pique-nique tous ensemble le midi. Pour terminer cette opération, une seconde journée participative sera organisée. Venez nombreux pour nous aider !

2^{ème} matinée participative

Samedi 25 janvier 2020 de 9h30 à 12h30 dans la cour du Cloître de Champigny-sur-Veude
Verre de l'amitié offert - Contacter le Syndicat pour y participer.

LES QUELQUES RÉALISATIONS 2019

Seuil à Nouâtre

Cette chute d'eau empêchait la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments.



« TÉMOIGNAGE DE SANDRINE TOUCHARD Riveraine, maison d'hôtes à Nouâtre

Après notre arrivée sur la commune de Nouâtre, nous avons validé le projet du Syndicat de la Manse étendu qui consistait à réaménager le cours d'eau longeant notre propriété afin de permettre aux poissons de le remonter. Cela impliquait alors de fermer l'accès principal en eau de notre étang et d'aménager une arrivée en eau plus en amont. Mon fils a particulièrement apprécié la phase de travaux en s'installant un siège aux premières loges pour regarder les engins travailler ! Aujourd'hui, nous pouvons gérer l'arrivée en eau de notre étang, ce qui va nous permettre de l'entretenir plus facilement notamment pour la réalisation d'un curage au printemps. Puis nous envisageons d'aménager les berges afin d'y créer une promenade. »



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Juste après travaux

LA SÉCHERESSE : POURQUOI ET COMMENT ?

Le phénomène n'est pas nouveau, mais les perspectives sur le long terme s'orientent dans le mauvais sens. Il faut dire que nous sommes dans une mauvaise série.

L'été, tous les cours d'eau souffrent du manque d'eau. En cette période, seules les nappes d'eau contribuent au débit. Et si ces dernières sont basses, le débit libéré est faible. Il est important que tout le monde contribue à préserver ces nappes d'eau. Cela signifie qu'il faut les utiliser le plus raisonnablement possible.

LES CAUSES : Absence d'infiltration lente des eaux vers les nappes d'eau

Tout ce qui permet de favoriser les transferts d'eaux vers les nappes est bénéfique. Les surfaces imperméabilisées sont les zones noires. De plus, les aménagements hydrauliques tels les fossés transportent trop rapidement et superficiellement les

eaux vers nos cours d'eau, petits puis grands. À l'inverse, les haies, prairies et zones humides sont des lieux idéaux pour favoriser l'infiltration des eaux et donc pour alimenter les cours d'eau l'été.

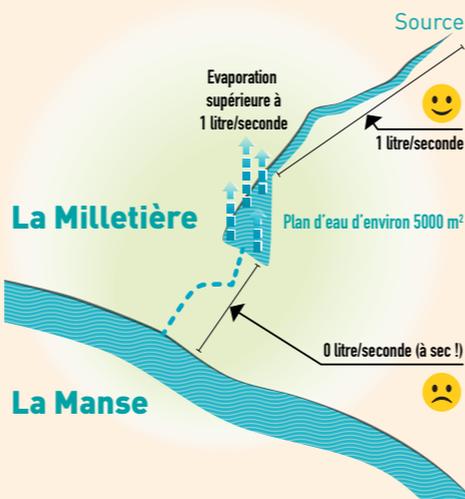


La LGV a restreint la capacité d'infiltration des eaux de pluie.

Eviter les pertes d'eau dans les plans d'eau

Lorsque les plans d'eau sont alimentés par une nappe d'eau, une source ou un ruisseau, ils se situent sur le trajet de l'eau des cours d'eau. Il est donc vrai que le volume d'eau à l'endroit considéré est plus important que sans le plan d'eau.

Mais ce surplus de volume engendre systématiquement une baisse du débit plus en aval. Pourquoi ? Parce que la surface d'eau au contact de l'air a pour conséquence une évaporation. Selon les études, il s'agit de 1 à 3 litres par seconde et par hectare.



Ce dessin illustre l'évolution du débit d'un petit cours d'eau en été, le ruisseau de la Milletière à Saint-Epain.

Les prélèvements d'eau

Les pompages agricoles sont souvent cités lorsque l'on parle de prélèvements d'eau. En France, un exploitant agricole sur dix utilise l'irrigation pour produire. Cela est très réglementé, c'est à partir de 1000 m³ par an qu'il est nécessaire de demander une autorisation administrative. Globalement, les agriculteurs respectent très bien leur autorisation, malgré ce qu'en pensent les riverains voisins. Les quelques mauvais élèves, rares, sont souvent bien connus pour abuser de l'eau pompée. Dans ce cas, ils peuvent recevoir des procès verbaux dressés par la Police de l'Eau (puis amendes). Moins palpables car à une autre échelle, les pompages des particuliers peuvent également être très impactants sur les petits cours d'eau.



Bénéficiant d'une bonne connaissance sur les cours d'eau du bassin versant de la Manse et du Ruau, le Syndicat a constaté des problèmes sur sept petits cours d'eau.



Pompage autorisé sur le bassin versant de la Veude

LA SÉCHERESSE : POURQUOI ET COMMENT ?

L'absence de ripisylve

Les arbres et arbustes présents sur les berges des cours d'eau diminuent indirectement l'évaporation des cours d'eau. En effet, lorsque les cours d'eau sont ombragés, l'eau se réchauffe moins et l'évaporation est réduite.

Il en est de même pour la forme des cours d'eau, s'ils sont sans courant, l'eau s'évapore davantage que lorsque qu'un cours d'eau est dynamique.



«Coupe à blanc» réalisée par un propriétaire riverain sur le Montgoger médian - Saint-Epain - 2016

LES CONSÉQUENCES : L'augmentation de la température de l'eau

Hormis l'augmentation de l'évaporation, la principale incidence est la disparition

de certaines espèces qui ne supportent pas certains pics de température.

Les truites, vairons, lamproies et bien d'autres ont une température létale de plus ou moins 22 °C. Par conséquent, ces espèces ont bien souvent disparu en période de sécheresse.



Mesure de la température de l'eau à l'aide d'un thermomètre adapté

La dégradation de la qualité des eaux

Pour des raisons liées à la dilution, les rejets d'eaux usées par exemple, issues de stations d'épurations, impactent davantage les petits débits que les grands. Plus l'eau est en quantité, plus l'incidence sera faible.

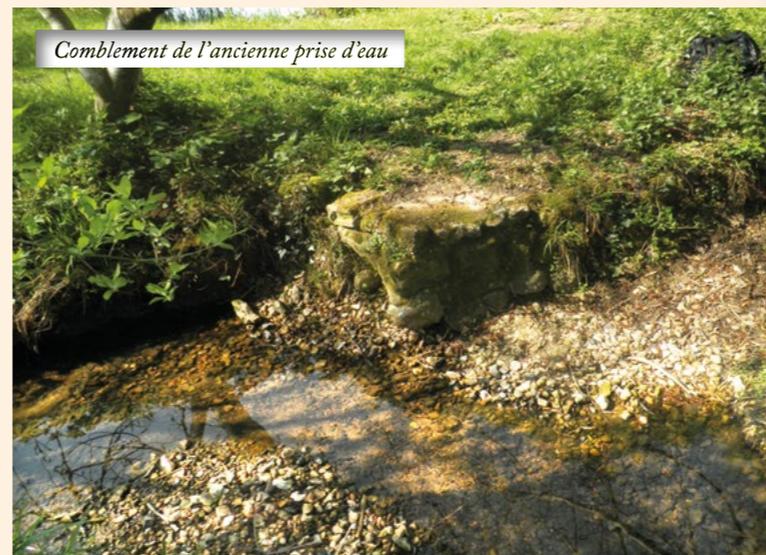
LES PERSPECTIVES

☹ Ne rien faire

Selon les modèles de prédiction des débits des cours d'eau d'ici 50 ans, il y aura en moyenne 30% de débits des cours d'eau en moins en période estivale. Certaines espèces disparaîtront, et les usagers devront donc réduire ou abandonner l'utilisation de l'eau au sens large.

☺ Mener des actions

Si les bassins versants étaient réaménagés (plantation de haies, restauration de zones humides...), les plans d'eau déconnectés en période d'étiage (alimentation par des eaux pluviales au lieu d'un cours d'eau ou d'une source), les prélèvements réduits, les berges de cours d'eau toutes plantées, d'ici 2070, le débit des cours d'eau ne baissera que de 10% environ au lieu des 30% prévus.



« TÉMOIGNAGE DE MARTINE ET BRICE SOYER propriétaires d'un plan d'eau à Saint-Epain

En 2013, le technicien de rivières Jonathan LEPROULT nous a contacté pour nous parler de notre plan d'eau situé le long d'un très petit ruisseau, affluent du Montgoger, la Boucheraie. Sur place, nous avons été sensibilisés par plusieurs informations.

D'une part, notre prise d'eau depuis le ruisseau était fortement préjudiciable pour ce dernier car de par le détournement du débit, nous l'appauvrissons. Et même si par moment, le trop plein du plan d'eau retournait au ruisseau, nous étions conscients que l'eau y était plus chaude qu'au niveau de la prise d'eau en amont.

Ensuite, nous avons compris que la variation du niveau de l'eau du plan d'eau avec la saison - plus bas l'été et plus haut l'hiver - était une bonne chose pour l'étang pour une meilleure végétalisation des berges au profit de la reproduction naturelle de certaines espèces.

D'autre part, le long de notre étang, le lit du ruisseau, historiquement détourné, s'était très creusé au fur et à mesure du temps, et des chutes d'eau s'étaient formées dans l'argile. Le syndicat est alors intervenu en 2014 pour ré-empierrier le lit, le rehausser, à l'aide d'engins et de plusieurs camions de pierres et blocs.

Nous observons à présent que nos berges sont moins grignotées. Nous ne regrettons pas d'avoir suivi les conseils du technicien. De plus, notre plan d'eau étant à présent complètement dissocié du ruisseau (même en crue), les amis que nous invitons à pêcher n'ont plus besoin de carte de pêche pour s'adonner à leur loisir.

LES ZONES HUMIDES

Quel est leur intérêt ? Pourquoi les préserver ?

Zones humides :

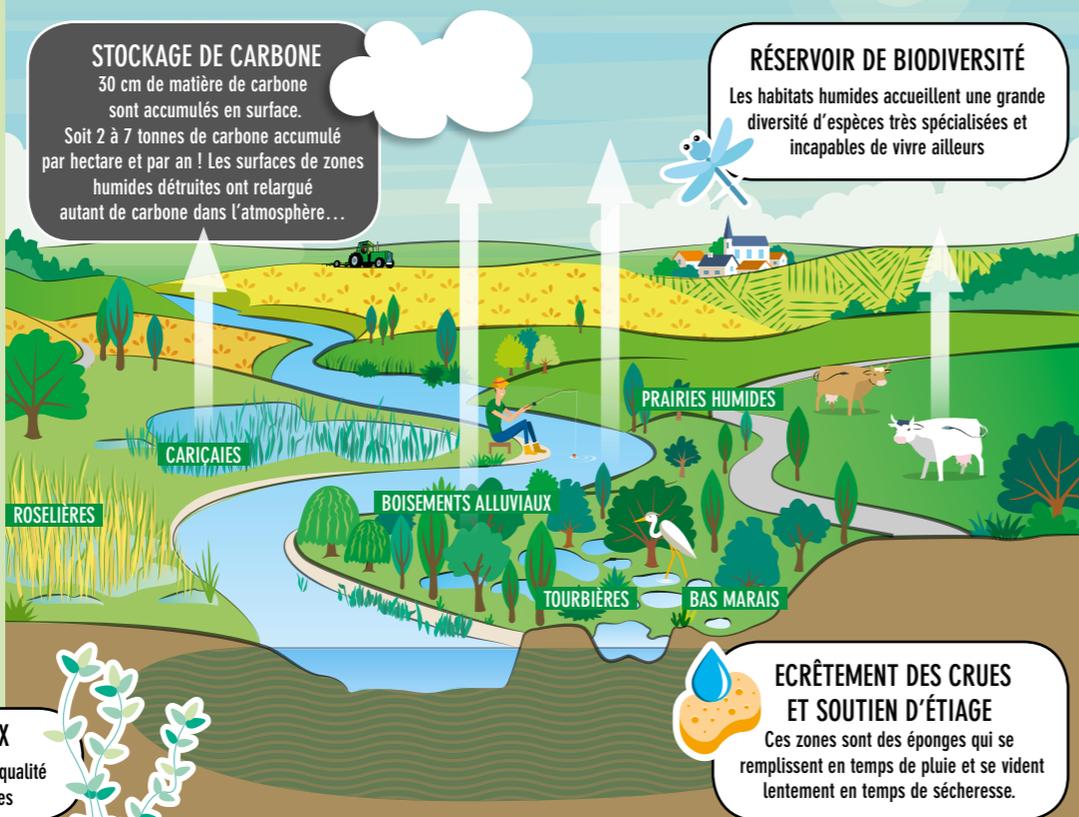
portion du territoire caractérisée par une saturation plus ou moins prolongée des sols en eau.

Souvent mal-aimées, elles ont longtemps été considérées comme des zones « malsaines » et ont, pour la plupart, fait l'objet de drainage ou d'assainissement hydraulique en vue de leur urbanisation ou de l'exploitation agricole des terrains.

Pourtant, elles assurent des fonctions indispensables pour l'Homme.

EPURATION DES EAUX

Les zones humides améliorent la qualité de l'eau des rivières et nappes



Prairie humide à Pussigny

Depuis les 50 dernières années, l'Homme a détruit presque 70% de ces zones humides, ce qui contribue grandement aux phénomènes observés actuellement :

- ▶ Sécheresses accrues des cours d'eau et des terres et mortalité de nombreux arbres ;
- ▶ Accroissement de la violence des phénomènes d'inondations des zones urbanisées ;
- ▶ Dégradation de la qualité de l'eau des rivières ;
- ▶ Augmentation du taux de carbone atmosphérique ;
- ▶ Déclin de la biodiversité...

Afin de préserver ou restaurer les quelques zones humides restantes sur le territoire, le Syndicat de la Manse étendu a fait appel aux naturalistes des associations SEPANT* et Vienne Nature pour réaliser un inventaire et proposer des solutions de restauration.

*SEPANT = Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

« TÉMOIGNAGE DE DAMIEN AVRIL naturaliste de la SEPANT



sepant

L'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne avait réalisé en 2017 une pré-localisation des zones humides, par simple analyse cartographique. Nous sommes partis de cette base pour identifier sur le terrain les traces de végétation et de sols typiques de zones humides.

Le résultat est inquiétant : la plupart des zones humides ont disparu au profit de cultures drainées ou de surfaces urbanisées. Quelques zones pourraient tout de même rapidement retrouver leurs fonctionnalités avec quelques aménagements simples et peu onéreux.

En prairie, il suffirait de reboucher l'extrémité d'un fossé pour prolonger le temps d'engorgement de la zone et préférer la fauche avec export plutôt que le broyat avec accumulation de matière sur place. En effet, on constate que de nombreuses prairies humides ne sont plus exploitées, ce qui est paradoxal à l'heure où les pénuries de fourrages deviennent chroniques.

A noter que la préservation de l'activité d'élevage contribue fortement à la préservation des prairies humides de par le pâturage (extensif) et la fauche.

Découverte de la zone humide de Bas Chizenay

EN COMPAGNIE DU SPÉCIALISTE DAMIEN AVRIL ! RDV le samedi 25 avril 9h30-12h30 à «Maison Neuve» à Chaveignes

« TÉMOIGNAGE D'ADRIEN CALLU éleveur de brebis à Chaveignes



L'expertise de Damien nous a permis de savoir la chance qu'on avait de se trouver sur l'un des derniers bas-marais alcalins du Département !

Plus de vingt espèces rares et menacées ont été observées, dont l'Orchis négligé. Depuis notre installation en 2013, le pâturage par les brebis, vaches et poneys permet d'entretenir ce marais, classé ZNIEFF en 2017. Néanmoins l'absence de pâturage pendant quelques années avant 2013 avait permis aux joncs de prendre la place des espèces plus rares.

Ainsi, dans le cadre des actions menées par le Syndicat de la Manse étendu à partir de 2021 sur le bassin de la Veude, une restauration par simple fauche avec export pourrait être réalisée. Nous assurerons ensuite l'entretien et le maintien d'une zone ouverte et riche en biodiversité grâce au pâturage des animaux.

UN PROJET GLOBAL mené par un agriculteur

Philippe CADO se lance dans l'agroforesterie et la création de trois "zones tampons".

L'OBJECTIF ?

Favoriser l'épuration des eaux de ruissellement provenant des parcelles cultivées avant leur arrivée au fossé puis au ruisseau du Courteineau.



Les eaux de ruissellement transitent plusieurs jours voire semaines dans cette zone tampon avant de rejoindre le fossé.



Photo prise en septembre 2019 pendant les travaux auxquels Philippe CADO a participé, ce qui a diminué la facture de 50 %.

Vincent LÉVÊQUE, en stage de BTS pendant quatre mois au syndicat, a aidé Philippe CADO à monter son projet et dimensionner les travaux. Ensuite, le technicien de rivière Jonathan LEPROULT a pris le relais pendant les travaux.



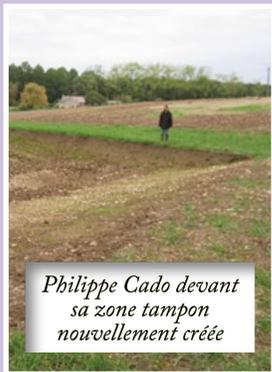
TÉMOIGNAGE DE VINCENT LEVEQUE
Ancien stagiaire du Syndicat

Je recherchais un stage dans le cadre de ma reconversion professionnelle. J'ai alors contacté le Syndicat de la Manse Étendu. Le technicien m'a mis en relation avec Philippe CADO qui m'a proposé de travailler sur un projet intéressant. Initialement, 20 ha d'agroforesterie et

quelques haies étaient imaginés par ce dernier. Mais le positionnement de la ferme par rapport à la vallée de Courteineau a amené d'autres idées de réalisation, notamment plusieurs zones humides. Au final, le projet réalisé comporte la plantation de nombreux arbres sur 20 ha de champs cultivés, 2 500 mètres de haies, puis trois zones humides tampons pour épurer les eaux de ruissellement.



UN PROJET GLOBAL mené par un agriculteur



Philippe Cado devant sa zone tampon nouvellement créée

PHILIPPE CADO : les raisons de mon engagement

Quel objectif visé par ce projet ?

Je me sens très concerné par l'incidence de mon activité sur le milieu naturel. J'utilise donc volontairement peu de produits phytosanitaires, mais cela implique de travailler le sol, qui est davantage sujet à l'érosion lors des fortes pluies.

Pour pallier à l'érosion des sols, j'ai donc imaginé un projet d'**agroforesterie**, comprenant l'implantation de **bandes enherbées avec plantations d'arbres** dans les parcelles cultivées, et plantation de quelques linéaires de **haies**. Je me suis rapproché du Syndicat de la Manse étendu, qui m'a amené vers un autre niveau d'ambition avec davantage de plantations et la création de trois «**zones humides tampons**» permettant d'épurer l'eau avant l'arrivée au fossé.

Comment ne pas être effrayé par un tel projet ?

Techniquement, la prise de risque était assez faible car l'ensemble des aménagements ont été positionnés comme je le souhaitais pour que mes passages de tracteurs ne soient pas gênés.

Financièrement, la contribution de l'Agence de l'Eau m'a permis de réaliser l'ensemble des aménagements, que je n'aurais pas pu réaliser seul.

Quels sont les bénéfices apportés par les haies et les bandes enherbées ?

- Infiltrer les eaux de ruissellement en profondeur et ainsi **évacuer naturellement une partie des excès**, mes terrains n'étant pas drainés.
- Augmenter **le taux de matière organique du sol** par l'accumulation des feuilles tombées et par le renouvellement des racines fines.
- Enrichir la diversité des **auxiliaires favorables aux cultures**.
- Créer un micro-climat à la parcelle **limitant les excès du climat** (vent, chaleur...).
- **Produire des bois d'oeuvre**, de chauffage, de BRF* etc....

Quels sont les rôles des trois zones tampons ?

- Permettre d'**épurer l'eau** de ruissellement grâce à la diversité de leurs formes et profondeurs, de l'enherbement et des plantes aquatiques.
- Apporter une biodiversité différente pour **favoriser d'autres auxiliaires** pour les cultures.»

BRF* : Bois Raméal Fragmenté (broyats de petites branches)

Le projet est-il applicable sur le reste du territoire ?

Je ne peux pas parler pour les autres agriculteurs du territoire, par contre beaucoup de mes collègues souhaitent trouver des **solutions techniques et économiques** qui correspondent à leurs fermes pour répondre aux enjeux de la qualité de l'eau, entre autres.

La réflexion que j'ai menée pour réaliser ce projet remonte à plusieurs années. Je me suis informé et formé sur différents

sujets et j'ai été bien accompagné. Je pense qu'un certain nombre de fermes de mes collègues peuvent correspondre à ces types d'aménagements.

Mais sur le territoire, il n'y a pas que les agriculteurs qui peuvent améliorer la qualité de l'eau.

D'autres acteurs locaux (particuliers, entreprises, communes, etc...) qui ont du foncier peuvent **planter des haies** et pourquoi pas **recréer des nouveaux points d'eau** également.



Balade explicative sur la ferme en 2019 - Explication de la culture du chanvre



TÉMOIGNAGE DE MARIE-AGNÈS ORVAIN Habitante de Sainte-Catherine de Fierbois

J'ai connu le «Syndicat de la Manse» par son bulletin annuel. En temps qu'élue municipale, je fus amenée à participer à des actions menées sur le territoire de ma commune (Ste Catherine de Fierbois), puis j'ai visité avec intérêt des réalisations d'aménagement conduites par le «Syndicat», avec des explications simples et concrètes sur le terrain.

Cette année j'ai participé à trois animations proposées par le «Syndicat» : deux conférences, l'une sur l'agriculture biologique, l'autre sur l'agroforesterie, et une visite d'exploitation en agroforesterie. Les conférences, avec supports vidéo, sont complètes et rigoureuses, animées par des intervenants compétents.

Les débats qui suivent se déroulent avec et pour des gens de terrain. Les échanges apportent des témoignages, des retours d'expériences qui enrichissent l'information formelle de départ. La visite sur le terrain correspond plus à ce retour d'expérience.

Ces animations permettent une information de qualité.

J'ai rencontré des personnes motivées, dans ces trois cas surtout des agriculteurs et agricultrices, qui s'engagent, expliquent leurs choix, les difficultés rencontrées, les satisfactions, partagent leurs perspectives de vie et de travail.

Ces actions et informations s'inscrivent dans les démarches et préoccupations plus globales de gestion et préservation de l'eau, de protection et de promotion de la biodiversité, mais elles sont ancrées sur notre territoire, dans nos lieux de vie. >>>



Conférence agroforesterie



Visite de terrain agroforesterie



Balade au bord de la Bourouse



Animation castors à l'école de Parçay-sur-Vienne

TÉMOIGNAGE DE VANESSA RIGAUD

Habitante de Maillé



Habitante du territoire, consciente des enjeux environnementaux et très attachée à notre patrimoine naturel local, j'ai participé à trois animations proposées par

le Syndicat dans sa brochure annuelle.

Ces rencontres, sympathiques et conviviales, furent riches en enseignements, en expériences partagées et en échanges avec des participants enthousiastes, aux sensibilités et intérêts parfois divergents.

Dialogue et débat furent au rendez-vous pour une meilleure connaissance de notre environnement local et de ses particularités, des pratiques et contraintes des différents acteurs et usagers et surtout des voies possibles d'amélioration.

J'espère renouveler ma participation l'an prochain. Pouvoir s'informer, se rencontrer et communiquer près de chez soi est une vraie chance et la proximité de ces activités contribue à la vitalité de nos territoires ruraux.

Souhaitons que les actions du Syndicat de la Manse étendu rayonnent plus largement encore vers le grand public, notamment les enfants, pour les sensibiliser à l'eau, aux fragiles écosystèmes naturels et à la nécessité vitale de les préserver ! >>>

PLANNING DES ANIMATIONS 2020

Les animations sont toutes GRATUITES et OUVERTES A TOUS.
Elles se terminent souvent par un verre de l'amitié offert aux participants.
Pour certaines, il est demandé d'informer le Syndicat de votre participation :
02 47 40 94 30 ou manse.secretariat@orange.fr

JANVIER :

▶ JEUDI 16 JANVIER 10h-12h30

Animation sur la thématique du sol en agriculture par le GABBTO.
RDV au lieu-dit Chênevelles à Nouâtre.



▶ SAMEDI 25 JANVIER 9h30-12h30

Chantier participatif de diversification du ruisseau de Jâble.
RDV dans la cour du cloître de Champigny-sur-Veude.



▶ JEUDI 30 JANVIER 15h-17h

Actions agricoles prévues en 2020 sur le bassin de la Manse.
RDV aux Passerelles à Sainte-Maure-de-Touraine



FEVRIER :

▶ SAMEDI 8 FÉVRIER 9h-12h

Chantier participatif d'entretien de la végétation de la Veude à Rivière.
RDV au pont de la RD760 au-dessus de la Veude.



▶ SAMEDI 29 FÉVRIER 9h-12h

Chantier participatif d'entretien de la végétation de la Veude à Jaulnay.
RDV dans la parcelle à l'aval du pont de la RD749.



MARS :

▶ JEUDI 12 MARS 9h-12h

Visite d'exploitation agricole sur le thème des infrastructures hydrauliques (voir pages 18-19).
RDV à la ferme des « Plaises » à Saint-Epain.



▶ MERCREDI 18 MARS 9h-17h

Journée animée par le GABBTO sur la pratique du désherbage mécanique en grandes cultures.
RDV : lieu à définir.



▶ SAMEDI 21 MARS 9h30-12h

Chantier participatif d'entretien de la végétation de la Bourouse à Luzé.
RDV au parking de l'étang.



AVRIL :

▶ SAMEDI 4 AVRIL 10h-12h

Réunion publique de présentation des travaux de restauration prévus sur le Ruau et le Coulaïne.
RDV à la mairie de Panzoult

▶ MERCREDI 15 AVRIL 9h30-12h30

Découverte des oiseaux de l'étang d'Assay
RDV parking du château de Champigny-sur-Veude



▶ SAMEDI 25 AVRIL 9h30-12h30

Découverte des prairies humides
RDV au lieu-dit Maison Neuve à Chaveignes.



MAI :

▶ VENDREDI 29 MAI 9h-12h

Chantier participatif d'arrachage de jussie.
RDV à l'étang de Fossons à Noyant-de-Touraine.



JUIN :

▶ MARDI 9 JUIN 9h30-12h30

Ferme Ouverte en Agriculture Biologique
à l'EARL du Moulin Sauvage
RDV 2, impasse du Moulin à Pussigny.



▶ MARDI 30 JUIN 18h30

Réunion publique de présentation des travaux de restauration du ruisseau de Courteineau.
RDV au Pont des Écoliers, lieu-dit «Courteineau» à Saint-Epain.



JUILLET :

▶ MARDI 7 JUILLET 9h-12h

Chantier participatif de restauration du lit de la Manse par apport de pierres et blocs.
RDV au parking du plan d'eau de Sainte-Maure-de-Touraine.



AOÛT :

▶ VENDREDI 28 AOÛT 9h-12h

Chantier participatif d'arrachage de jussie.
RDV à l'étang de Fossons à Noyant-de-Touraine.



SEPTEMBRE :

▶ MERCREDI 2 SEPTEMBRE 18h30

Réunion publique sur les travaux de restauration de la Veude, du Mâble et de leurs zones humides.
RDV à la salle des fêtes de Berthegeon

▶ LUNDI 7 SEPTEMBRE 18h30

Réunion publique sur les travaux de restauration de la Veude, du Mâble et de leurs zones humides.
RDV à l'espace Montpensier à Champigny-sur-Veude.

▶ SAMEDI 12 SEPTEMBRE 10h-12h

Balade au bord de la Veude de Ponçay avec le CPIE Touraine Val de Loire.
RDV devant la Mairie de Marigny-Marmande.



▶ MARDI 15 SEPTEMBRE 18h30

Réunion publique sur les travaux de restauration de la Veude, du Mâble et de leurs zones humides.
RDV à la salle des associations à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 9h-18h30

JOURNÉE THÉMATIQUE :

À la reconquête de la biodiversité

RDV espace socio-culturel de Port-sur-Vienne



▶ 9h30-12h30 :

ATELIERS :
La biodiversité c'est quoi ? Ça sert à quoi ?
Avec Couleurs Sauvages

▶ 14h-16h :

BALADE : Retour sur la biodiversité de Port-sur-Vienne avec le CPIE Touraine Val de Loire

▶ 16h15 à 18h15 :

BALADE : Les espèces invasives avec le CEN Centre-Val de Loire

▶ Toute la journée :
STANDS ET TOURS D'EXPOSITION



OCTOBRE :

▶ VENDREDI 2 OCTOBRE 9h-12h

Chantier participatif d'arrachage de jussie.
RDV à l'étang de Fossons à Noyant-de-Touraine.



▶ SAMEDI 10 OCTOBRE 9h30-12h30

Balade entre Veude et Mâble avec le CPIE Touraine Val de Loire
RDV sur le parking du plan d'eau de Champigny-sur-Veude.



NOVEMBRE :

▶ JEUDI 12 NOVEMBRE 18h30

Conférence sur l'agroforesterie
RDV à salle des fêtes de Sepmes.

DECEMBRE :

▶ MARDI 8 DÉCEMBRE 9h-12h

Chantier participatif de plantation d'une haie.
RDV devant la mairie de Neuil.



Prévoir des bottes



Prévoir des gants



Informez le Syndicat de votre participation



Restauration sur place





*Venez suivre
le syndicat de la Manse étendu
sur sa chaîne Youtube*



Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional du Centre - Val de Loire et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Nous les remercions.



DIRECTEUR DE PUBLICATION : Francis POUZET, Président du Syndicat de la Manse étendu

ÉDITEUR : Syndicat de la Manse étendu

RÉDACTION :

Jonathan LEPROULT, Delphine LAISEMENT et Marylou MÉCHIN : techniciens de rivières

Francis POUZET : Président du Syndicat de la Manse étendu

Virginie ROLLAND : chargé de mission au GABBTO

Isabelle HALLOIN : conseillère à la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire

Georges ORIO : 1^{er} vice-président du Syndicat de la Manse étendu et Maire de Bossée

Jean-François BALAVOINE : délégué syndical (CCTVV) et 3^{ème} adjoint de Champigny-sur-Veude

Sandrine TOUCHARD : riveraine du Réveillon à Nouâtre

Martine et Brice SOYER : propriétaires d'un plan d'eau à Saint-Epain

Damien AVRIL : chargé de mission biodiversité à la SEPANT

Adrien CALLU : éleveur à Chaveignes

Vincent LEVEQUE : ancien stagiaire au Syndicat de la Manse étendu

Philippe CADO : agriculteur à Saint-Epain

Marie-Agnès ORVAIN : habitante de Sainte-Catherine-de-Fierbois

Vanessa RIGAUD : habitante de Maillé

GRAPHISME : Catherine PIVET, plan-illustre.com

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : Syndicat de la Manse étendu

IMPRESSION : Imprimerie Baugé à Descartes

DISTRIBUTION : 21 000 exemplaires

COÛTS : 0,35 euros par exemplaire

SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU :

Place de l'église - en Mairie - 37800 SEPMEs

CONTACT BUREAU : Victoria GRAND - 02 47 40 94 30 - manse.secretariat@orange.fr

CONTACTS TECHNICIENS :

Jonathan LEPROULT - 06 45 36 07 41 - manse.techniques@orange.fr

Delphine LAISEMENT - 06 45 36 07 85 - manse.delphine@orange.fr

Marylou MÉCHIN : 07 86 60 46 05 - manse.marylou@orange.fr

CONTACT PRÉSIDENT : Francis POUZET - manse.presidente@orange.fr

VICE-PRÉSIDENTS : Georges ORIO ; Daniel POUJAUD ; Christian PILLOT.